

DEPARTEMENT des YVELLES



MAIRIE de NÉZEL (78400)

## COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEZEL

**SEANCE DU mardi 05 avril 2022**

Nombre de Conseillers

En exercice : 12

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mille vingt deux, le 05 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

Etaients présents : Thierry LABARTHE, Dominique TURPIN, Marilisa TEIXEIRA, Hélène MAHAUT, Micheline VOINIER, Jérémy LEFEBVRE, Philippe OLLIVON, Yann ROMITI, Nicolas VOGEL, Antoine FOURNIER

Absents excusés : Benjamin Carré et Claire Alves

Secrétaire de séance : Hélène MAHAUT

Pouvoirs :

### ORDRE DU JOUR

- Débat d'orientations budgétaires
- Convention relative aux missions du service de médecine du travail du CIG
- Renouvellement de contrat de prestations globales fourrière animale SACPA
- Convention de mise à disposition des baignades de seine et Mauldre
- Convention de gestion de service relevant de la compétence voirie CUGPSEO

### Informations

Le compte rendu du dernier conseil municipal est validé à l'unanimité.

### **1. Convention relative aux missions du service de médecine du travail du CIG DLB 2022 14**

Vu l'exposé de Monsieur le Maire

Vu le projet de convention proposé par le CIG pour une durée de 3 ans

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Mr le Maire à signer la convention relative aux missions du service de médecine du travail du CIG

### **2. Renouvellement de contrat de prestations globales fourrière animale SACPA DLB 2022 15**

Vu le projet de convention pour un coût annuel de 909.41 euros HT comprenant :

- La capture 24h/24 des animaux captifs ou errants
- L'enlèvement des animaux morts
- Garde sociale

Le Contrat est valable du 01 juillet 2022 au 30 juin 2023 (reconductible tacitement sur 4 ans maximum au total

Vu l'exposé de Monsieur le Maire

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Mr le Maire à signer la convention relative aux prestations globales fourrière animale SACPA

### **3. Convention de mise à disposition des bains de seine et Mauldre DLB 2022 16**

Monsieur le Maire expose au conseil la nécessité de procéder au renouvellement de la convention avec les Bains de seine et Mauldre pour les créneaux de piscine des écoliers de Nézel

Vu le projet de convention (99.35 euros par séance et par classe)

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Mr le Maire à signer la convention de mise à disposition des bains de seine et Mauldre

### **4. Convention de gestion de service relevant de la compétence voirie CUGPSEO DLB 2022 17**

Vu le projet de convention de gestion de service relevant de la compétence voirie pour la prise en charge de 0.9 équivalent temps plein pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 correspondant à un maximum de 35 000 euros par an pour 3 agents + 5000 euros de matériel.

Cette convention mettant fin aux dispositions précédentes

Vu l'exposé de Monsieur le Maire

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Mr le Maire à signer la convention de gestion de service relevant de la compétence voirie CUGPSEO.

## 5. Débat d'orientations budgétaires DLB 2022 18

Monsieur le Maire rappelle que l'organisation d'un Débat d'Orientation Budgétaire est imposée par la loi dans les collectivités ou groupements de plus de 3500 habitants, dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Le débat d'orientation budgétaire est l'occasion de faire le point sur la situation financière de la collectivité et permet de fixer les orientations qui seront inscrites dans le budget primitif.

Bien que Nezel soit bien au-dessous de cette strate de population, nous avons toujours tenu à organiser le débat d'orientations budgétaires.

Vu l'exposé de l'adjoint aux finances,  
Vu le rapport de la commission des finances présenté,

Compte tenu de la baisse drastique des dotations de l'Etat, de la perte conséquente des attributions de compensation de la CU GPSEO et de la hausse des prix de l'Energie, nos recettes chutent d'une façon édifiante et insoutenable.

Face à ce choc financier subi, la commune de Nezel n'est plus en capacité d'assurer son fonctionnement ni ses investissements faute d'autofinancement.

La Direction Générale des Finances Publiques recommande à la collectivité de prendre des mesures immédiates afin d'assurer l'équilibre du budget dont elle a l'entière responsabilité et à ce titre plusieurs obligations nous incombent :

- Restaurer la CAF brute avec un différentiel positif entre recettes et dépenses permettant de dégager une épargne suffisante. En effet, à ce jour, la ville doit prélever sur ses réserves afin de financer ses investissements, ce qui explique la dégradation des éléments bilanciaux.
- Pour l'avenir, notre commune doit trouver de nouvelles ressources de fonctionnement, veiller comme toujours à une maîtrise plus optimale de ses dépenses.

Ce lourd constat nous oblige à mettre en œuvre un plan d'économie inédit mais malgré cela l'augmentation des taux de fiscalité (évitée depuis 2011) parait inévitable.

Le conseil municipal à l'unanimité prend acte du débat d'orientations budgétaires, étape préalable au vote du budget qui se déroulera le mardi 12 avril 2022 en mairie, salle du Conseil.

Plus personne ne demandant la parole, le conseil est clos à 23H30.

**Dominique TURPIN**

Maire de Nezel



**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE NEZEL**

**SEANCE du 05 AVRIL 2022**

Nombre de Conseillers	En exercice : 12
	Présents : 10
	Votants : 10

L'an deux mille vingt deux, le 05 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

Etaient présents : Thierry LABARTHE, Dominique TURPIN, Marilisa TEIXEIRA, Hélène MAHAUT, Micheline VOINIER, Jérémy LEFEBVRE, Philippe OLLIVON, Yann ROMITI, Nicolas VOGEL, Antoine FOURNIER

Absents excusés : Benjamin Carré et Claire Alves

Secrétaire de séance : Hélène MAHAUT

Pouvoirs :

<b>Prénom, nom</b>	<b>Emargement ou à défaut raison de l'empêchement</b>
Dominique TURPIN	
Thierry LABARTHE	
Marilisa TEIXEIRA	
Hélène MAHAUT	
Antoine FOURNIER	
Jérémy LEFEBVRE	
Micheline VOINIER	
Nicolas VOGEL	
Yann ROMITI	
Philippe OLLIVON	